

L'intégration à l'école ordinaire

La loi du 11 février 2005 atteste de la volonté d'assurer à l'enfant handicapé un parcours scolaire à la fois "ordinaire" et "adapté". Les deux témoignages de parents, qu'environ une décennie sépare, semblent esquisser une évolution notable dans la sensibilisation des personnels de l'Education nationale à la prise en charge d'un élève différent, en l'occurrence sourd. Mais les histoires de Frédéric et de Lou sont identiques sur un point : l'implication de leurs familles - on pourrait même dire leur professionnalisme - est le dénominateur commun de ces deux parcours semés d'embûches, mais finalement positifs. *Quid* des familles moins averties, moins combatives ? Les remarques de J. Chalude dans son Bloc-Notes N°13 resteront sans doute encore d'actualité dans un avenir proche

Le parcours de Frédéric

"Notre fils Frédéric a aujourd'hui 18 ans. Né sourd profond (groupe 2), il a été appareillé dès l'âge de 6 mois. En l'absence d'établissement spécialisé à Angoulême, c'est grâce aux associations locales de parents que nous avons été informés sur le LPC et la LSF, et que nous avons pu organiser son intégration à la maternelle du village, avec une heure de soutien par semaine.

Fin de maternelle et CP : premiers obstacles

Premier obstacle dès la grande section, où l'institutrice refuse de l'accueillir en intégration. Nous recevons alors de l'administration une proposition d'accueil à Saintes, à 40 km de chez nous, et dans un établissement pour jeunes handicapés mentaux... Nous décidons de poursuivre l'intégration en CP dans une école d'Angoulême ; les associations viennent d'obtenir la création d'un SESSAD dans le secteur, mais malgré notre demande d'un recours simultané au LPC, seule la LSF y est utilisée. Le niveau de notre fils étant jugé insuffisant, il redouble son CP. En fin d'année le verdict tombe à nouveau : pas au niveau, orientation en établissement spécialisé. Il nous faudra une semaine pour commencer à nous remettre de cette décision sans appel, qui nous laisse dans un état psychologique très difficile.

Nous nous obstinons pourtant, appuyés par les réseaux associatifs. Les rendez-vous sont

rapides : l'ALPC nous aiguille vers CODALI, dont la directrice nous fournit de bonnes pistes de travail, en préconisant un fort engagement dans le LPC. De son côté, l'ANPEDA nous fait rencontrer une psychologue parisienne qui, après plusieurs tests, écarte le soupçon de dysphasie qui nous inquiétait beaucoup. Tout au long de cet été difficile, Frédéric travaille dur avec sa mère (deux heures chaque jour) pour combler ses lacunes.

Malgré de rapides progrès, l'institution maintient son refus de soutien à l'intégration et son orientation vers le milieu spécialisé ; cette fois c'est Poitiers qui est proposé, situé à... 100 Km ! Les pressions administratives sont énormes et la période très douloureuse pour la famille ; pourtant le travail continue toutes les vacances. Impossible malgré tout d'obtenir de l'Inspection Académique une école d'accueil pour la rentrée. Têtus, nous faisons tout l'annuaire d'Angoulême, jusqu'à trouver une école qui accepte Frédéric à l'essai pour un nouveau CP jusqu'à Noël ! L'institution assure le soutien, mais refuse toujours de faire appel à un codeur.

Mais cette fois l'intégration réussit : l'essai est concluant et notre fils va sauter le CE1 et poursuivre jusqu'en CM2, qu'il redouble pour consolider ses acquis.

Passage en sixième

La bataille reprend avec le passage en 6^{ème}. Les préconisations de

l'administration sont toujours l'orientation vers un établissement spécialisé, mais nous privilégions l'intégration dans un collège d'Angoulême, avec 2 heures de soutien hebdomadaires de l'IRJS.

En fin de 6^{ème} et malgré des notes moyennes, le collège refuse de poursuivre, d'autant que l'IRJS ne fait rien pour épauler Frédéric. Nous entrons donc en contact avec un collège privé et l'URAPEDA de Poitou-Charentes, laquelle accepte de monter pour la première fois un dispositif de codage. Frédéric poursuit en intégration, cette fois avec code et soutien. Mais il a fallu pour cela menacer du tribunal l'IRJS et la CDES !

Un parcours jusqu'à la 3^{ème} plus apaisé

Le gros des blocages est levé : aidé par 12 à 18 heures hebdomadaires de LPC et par du soutien scolaire, notre fils progresse normalement jusqu'en troisième, qu'il redouble avant de faire sa seconde et de préparer un BEP de comptabilité, prélude à un BTS. Il obtient son BEPC et se retrouve sélectionné à 17 ans en section sport études, car il est devenu dans le même temps ceinture noire de Judo.

Aujourd'hui, Frédéric est à l'aise avec les entendants, car il s'exprime bien en français, comme avec les sourds, avec lesquels il signe.

Nous avons donc le sentiment d'avoir fait le bon choix, mais il a fallu se battre pour l'imposer..."

Le parcours de Lou

"Lou a une surdité congénitale sévère, qui est devenue profonde vers 2/3 ans. Nous habitons en région parisienne.

Dépistage et prise en charge

Sa surdité n'a été dépistée qu'à l'âge de 1 an, et elle n'a pu être appareillée qu'à 17 mois. Le dépistage a été réalisé par un ORL spécialisé, le pédiatre consulté auparavant n'avait, lui, pas conclu à une surdité.

Lou est appareillée par un audioprothésiste travaillant essentiellement avec des enfants, qui réalise les réglages avec patience et finesse.

Lou a commencé une rééducation orthophonique vers l'âge de 15 mois, et nous avons rapidement mis en place un mode de communication en signes (empruntés à la langue des signes française). Elle a tout de suite adhéré à ce mode de communication visuel, et en quelques mois nous avons pu commencer à lui donner des éléments langagiers en signes.

Un projet oraliste

Nous avons cependant opté pour un projet oraliste à long terme, et nous accompagnons toujours les signes de production de parole.

L'orthophoniste spécialisée en surdité, pratiquait un accompagnement parental et nous a conseillé sur le comportement à adopter, les notions d'acquisition du langage etc.

En parallèle, nous nous sommes renseignés sur les moyens d'acquisition de la langue française et nous avons découvert

le LPC, que nous avons commencé à apprendre seuls. Nous nous sommes inscrits ensuite à un stage dispensé par l'ALPC. Dans le quotidien, nous proposons à notre fille les signes empruntés à la LSF dans un premier temps (toujours accompagnés de paroles), puis le même mot ou une phrase courte (oralement) complétés par le LPC.

Parallèlement, nous avons continué à nous informer sur la surdité de différentes manières : stages à l'ALPC, documentation et conférences sur la surdité et l'acquisition du langage, rencontre avec des professionnels (orthophonistes, audiophonologues, audioprothésistes, linguistes...) ainsi qu'avec d'autres parents d'enfants sourds et des associations diverses.

Pour aider Lou à se sociabiliser et la préparer à l'entrée en maternelle, nous l'avons inscrite deux fois par semaine dans une halte-garderie qui était relativement proche du domicile et sensibilisée au handicap.

L'école maternelle

A l'âge de trois ans, nous avons inscrit Lou dans une école maternelle de notre ville. L'école de notre quartier arborait une "réticence affichée" à son accueil mais nous avons obtenu une dérogation afin que Lou soit accueillie dans l'école d'un autre quartier, avec un projet individuel d'intégration. Celui-ci a été bien accepté et compris par l'ensemble de l'équipe pédagogique, du directeur aux instituteurs.

Une information et une sensibilisation sur la surdité a été réalisée par l'orthophoniste qui faisait le déplacement à l'école,

lors des réunions d'intégration. Lou a également bénéficié du suivi d'une institutrice spécialisée qui a observé Lou au sein de sa classe, et a noté la progression de son langage oral.

Son intégration s'est donc bien passée, même si Lou restait souvent en retrait dans la classe, et son évolution sur l'année scolaire a été bonne.

Peu à peu, Lou a commencé à oraliser, même si elle ne se faisait pas toujours comprendre car elle utilisait encore les signes empruntés à la LSF. D'un point de vue scolaire, elle progressait en imitant les autres enfants.

Pour cause de déménagement, Lou a suivi la moyenne section et la grande section de maternelle dans une autre ville, avec poursuite du projet individuel d'intégration. L'accueil et la sensibilisation au handicap de sa nouvelle école ont été bons.

A la maison, nous avons abandonné peu à peu les signes, pour ne lui proposer que des messages oraux accompagnés du LPC (lorsque le contexte était connu et les mots simples, nous oralisons sans LPC, en lui parlant en face, de façon à ce qu'elle voit bien nos lèvres).

En fin de moyenne section, elle s'exprimait mieux, suivait un bon nombre de consignes et s'était fait des petites copines.

Nous avons organisé la venue d'une codeuse LPC dans la classe (une à deux fois par semaine) et nous mettions en place l'utilisation d'un micro HF (quand il n'y avait pas de codeuse).

Implantation cochléaire et poursuite de la scolarité en intégration

Du fait de sa surdité fluctuante et évolutive, Lou a été implantée dans le courant de l'année de la grande section. Malgré beaucoup d'angoisse, elle s'est bien adaptée à l'implant.

Nous continuons à nous informer sur les conséquences de la surdité, et sur la prise en charge d'un enfant implanté. Le projet individuel d'intégration scolaire a été bien accepté et bien compris par la nouvelle équipe pédagogique et l'institutrice a

accepté sans difficulté la venue d'une codeuse en classe.

L'équipe du projet d'intégration (secrétaire CCPE, médecin scolaire, institutrice spécialisée) nous a fourni son appui.

L'entraînement à la lecture labiale se poursuit avec l'orthophoniste, ainsi que la préparation à la lecture par le biais de la méthode Borel Maissonny, que nous pratiquons également à la maison.

L'intégration au CP se poursuit actuellement sur le même mode. L'adaptation de Lou est réussie

malgré des débuts difficiles au niveau de l'apprentissage de la lecture. Sa progression au cours de l'année est satisfaisante, et Lou va même à la piscine avec les autres enfants, avec le soutien de sa mère pour l'aider à suivre les consignes orales du maître nageur!"

Scolarité des enfants sourds : les changements apportés par la loi du 11 février 2005

- Le service public de l'éducation assure une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux personnes handicapées ;
- L'État consacre les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire
- l'inscription est de droit dans l'école la plus proche du domicile, qui est "l'établissement de référence" ; (elle est possible dans une autre école ou un établissement "adapté" - et non plus spécialisé - sur proposition de l'école de référence et avec l'accord des parents [retour possible])
- L'évaluation des compétences est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire avec obligation d'entendre les parents
- Cette équipe propose un projet personnalisé de scolarisation qui favorise la formation en milieu ordinaire et prévoit les modalités de la scolarité (les mesures d'accompagnement figureront dans le plan de compensation).
- La décision d'orientation est prise par la commission des droits et de l'autonomie avec l'accord des parents (qui peuvent être assistés d'une personne de leur choix) ; à défaut, une procédure de conciliation ou de recours peut être engagée
- Une équipe de suivi est mise en place dans chaque département, (dont le ou les enseignants en charge de l'élève) ; elle peut, avec l'accord des parents, proposer une révision de l'orientation
- Les établissements d'enseignement supérieur doivent accueillir et former les étudiants handicapés
- Les examens et concours sont aménagés (temps supplémentaire, présence d'un assistant, dispositif de communication et équipement adaptés)
- Les personnels de l'enseignement (professeurs et encadrement) reçoivent une formation spécifique à l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés
- L'enseignement de l'éducation civique forme à la connaissance des problèmes des personnes handicapées et à leur intégration.
- Le libre choix des parents en matière d'éducation et de communication est confirmé (transfert de la loi Fabius dans le Code de l'éducation)
- L'enseignement de la Langue des Signes Française est favorisé (épreuve optionnelle aux examens).

Jean-Louis Dayan